

Référentiel Qualification

Date d'application :
23 juin 2011



Installations
Matériels
Sportifs

Matériels spécialisés

5

Sommaire

Préambule	4
Exigences de certificats de capacité	4
Qualification probatoire	4
Dispositions particulières	4
Qualifications	5
50 Sports de Ballons et Raquettes	5
500 Salles de Sports	5
501 Equipements Extérieurs & Plateaux Eps.....	5
Production de certificats de capacité	5
51 Expression Corporelle.....	6
510 Gymnastique, Sports Acrobatiques.....	6
511 Danse.....	6
Production de certificats de capacité	6
52 Sports de Combat, Duels.....	7
520 Arts martiaux	7
521 Escrime	7
522 Boxe.....	7
Production de certificats de capacité	7
53 Performance individuelle	8
530 Athlétisme	8
531 Tir à l'arc.....	8
532 Haltérophilie, Musculation	8
Production de certificats de capacité	8
54 Remise en Forme.....	9
540 Aménagements de Parcours de Santé.....	9
Production de certificats de capacité	9
55 Equipements Annexes	10
550 Pare Ballons.....	10
551 Equipements de Protection.....	10
552 Vestiaires	10
Production de certificats de capacité.....	10

56 Activités Aquatiques	11
560 Equipements Bassins.....	11
561 Aménagements ludiques	11
562 Toboggans	11
Production de certificats de capacité.....	11
57 Patinoires	12
570 Equipements Spécifiques	12
Production de certificats de capacité.....	12
58 Tribunes Préfabriquées à ossature métallique.....	13
580 Démontables \leq 1 000 places, hauteur \leq 6 m.....	13
581 Démontables $>$ 1 000 places, sans limitation de hauteur	13
582 Fixes \leq 1 000 places, hauteur \leq à 6m.....	13
583 Fixes $>$ 1 000 places, sans limitation de hauteur.....	13
584 Télescopiques \leq 10 rangs.....	13
585 Télescopiques $>$ 10 rangs.....	13
Production de certificats de capacité.....	14
59 Structures Artificielles d'Escalade	15
L'installation	15
590 Mur $<$ 3,50 m de hauteur.....	15
591 Mur $>$ à 3,50 m de hauteur	15
592 Tours & Structures indépendantes hauteur \leq 4 m.....	15
593 Tours & Structures indépendantes hauteur $>$ 4 m.....	15
Production de certificats de capacité.....	16
Maintenance	16
Annotations "compétence, savoir-faire"	16

Préambule

Ces qualifications seront attribuées aux entreprises spécialisées, aux fabricants installateurs.

Exigences de certificats de capacité

Dispositions spécifiques :

(a) Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **2 années**.

Le certificat de capacité présenté au Comité pour l'activité concernée a une durée de **validité de 2 années**.

(b) Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 2 années** précédant la session des qualifications.

Le certificat de capacité présenté au Comité pour l'activité concernée a une durée de **validité de 1 année**.

(c) Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre, concernant des réalisations **n'allant pas au-delà de 3 années**.

Les certificats de capacité présentés au Comité pour l'activité concernée ont une durée de **validité de 2 années**.

Qualification probatoire

La qualification probatoire est attribuée pour une période d'une (1) année, renouvelable une fois pour la même activité aux entreprises ne disposant pas encore de références ou en nombre insuffisant, sous réserve de remplir les exigences d'identification, juridiques, financières, moyens humains, matériels et d'assurances telles que définies au Référentiel d'Attribution des Qualifications.

Une vérification portant notamment sur les moyens humains et matériels sera déclenchée si l'Entreprise n'a pas atteint le seuil de références fixé au référentiel sectoriel.

Dispositions particulières

Concerne uniquement les entreprises implantées dans les Dom-Com.

Se reporter au chapitre "Production de certificats de capacité", ainsi qu'au référentiel d'attribution (art. 3.5.2).

Qualifications

50 Sports de Ballons et Raquettes

500 Salles de Sports

Installation d'équipements complets dans une ou plusieurs salles permettant la pratique d'activités telles que : basket-ball, handball, volley-ball, badminton, squash, tennis...).

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux (1) (2).

501 Equipements Extérieurs & Plateaux Eps

Installation de matériel permettant la pratique des sports de balles et ballons, quelle que soit la nature du sol.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
500*	6**	3	descriptif ou + facture + photo
501*	6	3	descriptif ou + facture + photo

* L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (b) "Exigences de certificats de capacité".

** Six certificats de capacité, dont 3 réalisations de basket-ball.

Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

51 Expression Corporelle

510 Gymnastique, Sports Acrobatiques

Installation d'équipements destinés à la pratique d'activités gymniques (gymnastique artistique, rythmique et sports acrobatiques) nécessitant une intervention sur un support (sol, mur, charpente).

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux (1) (2).

511 Danse

Pose d'équipements permettant la pratique de la danse en tenant compte de la nature des supports (sol, mur).

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux (1).

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
510*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
511**	1	1	descriptif ou facture + 1 photo

* L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (b) "Exigences de certificats de capacité".

** L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (a) "Exigences de certificats de capacité".

Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

52 Sports de Combat, Duels

520 Arts martiaux

Installation complète de l'aire spécialement conçue pour la pratique des arts martiaux (judo, jujitsu, kendo & disciplines associées, karaté, taekwondo) (sont exclus de la qualification les matériels non fixés).

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

521 Escrime

Installation des équipements spécifiquement conçus pour la pratique de l'escrime.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

522 Boxe

Installation d'équipements spécifiquement conçus pour la pratique de la boxe.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
520*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
521*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
522*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (a) "Exigences de certificats de capacité".



Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

53 Performance individuelle

530 Athlétisme

Installation d'équipements destinés à la pratique de l'athlétisme : lancer, saut, course.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

531 Tir à l'arc

Installation d'équipements spécifiquement conçus pour la pratique du tir à l'arc.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

532 Haltérophilie, Musculation

Installation d'équipements spécifiquement conçus pour la pratique de la musculation et de l'haltérophilie.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
530*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
531*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
532*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (a) "Exigences de certificats de capacité".



Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

54 Remise en Forme

540 Aménagements de Parcours de Santé

Création et/ou l'aménagement de parcours de santé.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
540*	2	1	descriptif ou facture + photo

* L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (a) "Exigences de certificats de capacité".



Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

55 Equipements Annexes

550 Pare Ballons

Installation permettant la sécurisation des abords de l'installation sportive (football, rugby...).

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

551 Equipements de Protection

Installation permettant la sécurité des personnes et la protection de l'infrastructure (filets de protection, protection murale, tunnel, main courante...).

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

552 Vestiaires

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
550*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
551*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
552*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (b) "Exigences de certificats de capacité".



Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

56 Activités Aquatiques

560 Equipements Bassins

Installations d'équipements pour la pratique d'entraînement et de compétition pour la natation, le water polo et le plongeon.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

561 Aménagements ludiques

Installations des équipements récréatifs pour ensembles nautiques.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

562 Toboggans

Installations de toboggans aquatiques et d'équipements annexes.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
560*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
561*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
562*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (b) "Exigences de certificats de capacité".

Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

57 Patinoires

570 Equipements Spécifiques

Installations d'équipements pour patinoires : rampes, buts de hockey, protection...

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
570*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (a) "Exigences de certificats de capacité".



Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

58 Tribunes Préfabriquées à ossature métallique

580 Démontables
 $\leq 1\ 000$ places,
 hauteur ≤ 6 m

581 Démontables
 $> 1\ 000$ places, sans
 limitation de hauteur

Ensembles modulaires constitués de gradins, avec sièges individuels ou banquettes, conçus pour être montés et démontés de façon répétitive.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

584 Télescopiques ≤ 10 rangs

585 Télescopiques > 10 rangs

Ensembles modulaires constitués de gradins dépliables, s'emboîtant les uns dans les autres et qui, une fois repliés, se superposent pour occuper une place réduite ; par extension, plusieurs de ces ensembles juxtaposés et fixés entre eux.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.



L'entreprise remplit la totalité des conditions des annotations "Compétence, savoir-faire".

582 Fixes $\leq 1\ 000$ places,
 hauteur ≤ 6 m

583 Fixes $> 1\ 000$ places,
 sans limitation
 de hauteur

Ensembles constitués de gradins, avec sièges individuels ou banquettes, conçus pour être installés à demeure sur un site déterminé.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
580*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
581**	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
582*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
583**	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
584*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
585**	1	1	descriptif ou facture + 1 photo

* L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (a) "Exigences de certificats de capacité".

** L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (c) "Exigences de certificats de capacité".



Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".

59 Structures Artificielles d'Escalade

L'installation

Equipement sportif spécifiquement dédié à la pratique de l'escalade, non réservé à une tranche d'âge particulière et pourvue d'éléments d'assurage pour des hauteurs de plus 3,50 m.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

590 Mur < 3,50 m de hauteur

Equipement utilisant au minimum les techniques suivantes : prises rapportées sur calpinage, panneaux d'escalade plan sans dévers, résiné ou non.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

591 Mur > à 3,50 m de hauteur

Equipement utilisant au minimum les techniques suivantes : prises rapportées sur calpinage, panneaux d'escalade plan ou incurvés avec ou sans dévers, résiné ou non, avec ou sans éléments mobiles motorisés ou manuels.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

592 Tours & Structures indépendantes hauteur ≤ 4 m

Equipement utilisant au minimum les techniques suivantes : structure auto-stable ou installée sur fondations, panneaux d'escalade, plan résiné ou non.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.

593 Tours & Structures indépendantes hauteur > 4 m

Equipement utilisant au minimum les techniques suivantes : structure installée sur fondations, panneaux d'escalade courbes ou sculptés, résinés ou non.

Compétence, savoir-faire

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution et de coordination de travaux.



L'entreprise remplit la totalité des conditions des annotations "Compétence, savoir-faire".

Production de certificats de capacité

Le candidat à la qualification doit produire un nombre de certificats de capacité, signés par le Maître d'ouvrage ou Maître d'œuvre, concernant des réalisations dans l'activité concernée :

Nomenclature	Nbre	Nbre Dom-Com	Complément
590*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
591*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
592*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
593*	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

L'entreprise devra accompagner chacun des certificats de capacité d'une **copie de certificat de conformité aux normes remis au Maître d'ouvrage.**

* L'entreprise doit remplir les conditions du paragraphe (a) "Exigences de certificats de capacité".



Pour la durée de validité du certificat de capacité présenté, l'année de réalisation des ouvrages, se reporter au chapitre "Exigences de certificats de capacité".



Maintenance

Se reporter au référentiel "Maintenance".

Annotations "compétence, savoir-faire"

- (1) Les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un technicien ayant 3 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise.
- (2) Le personnel d'installation doit comprendre un chef monteur ayant au moins deux années de pratique. Cette personne peut être le chef d'entreprise.